

2019/12/02

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 5 décembre 2019 - Délibération n° 2019/12/02

**Objet : PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS « NOUVELLE ORGANISATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES » (NOTT) ET PROPOSITION DE CANDIDATURE**

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle Confluences à Bourgneuf, sur la convocation en date du 20 novembre 2019 qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-8-alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – JUILLET – SARTY – MAGY – ESCOUBEYROU – RIGAUD -CHAPUT – LALANDE – GIRON – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE - DUGAY - CHAUSSADE – MARTINEZ - TRUNDE - BUSSIERE – RABETEAU - LUMY – PEROT - ROYERE – GUILLAUMOT - LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE - LAGRANGE - DERIEUX – PAMIES - LEHERICY – PATEYRON – GAUDY – COUSSEIROUX – TRUFFINET - RICARD et DOUMY ; Mmes LAURENT - SPRINGER – JOUANNETAUD - SUCHAUD – DESSEAUVE – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU et LAPORTE.

**Etaient excusés :**

MM. CHAUSSECOURTE – SIMON-CHAUTEMPS - JOUHAUD - DESLOGES – PENICAUD – SCAFONE et TOUZET ; Mmes CAPS - HYLAIRES et PATAUD.

**Pouvoirs :**

1. M. CHAUSSECOURTE donne pouvoir à M. PACAUD.
2. M. JOUHAUD donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
3. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.

**Suppléances :**

M. MAGY remplace M. SIMON-CHAUTEMPS ; Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance :** Mme Delphine POITOU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	44	47			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
47	-				

**Vu** l'article L.5214-16-I-2° du Code Général des Collectivités Territoriales;

**Vu** les statuts en vigueur de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest, notamment la compétence intitulée « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »;

**Considérant** l'adhésion de la Communauté de communes au syndicat mixte Le Lac de Vassivière, en représentation-substitution de la Commune de Royère-de-Vassivière, selon les dispositions de la loi 2015-991 « NOTRe » du 7 août 2015;

**Considérant** les orientations stratégiques du projet du territoire intercommunal en matière de tourisme et, notamment, en matière d'animation du territoire, la coordination de tous les acteurs (privés et publics) des territoires (Région, Département, EPCI, Lac de Vassivière);

**Considérant** que le projet de territoire de la destination Le Lac de Vassivière fixe comme axe prioritaire « l'affirmation de la destination comme terre de tourisme durable et de pleine nature » ;

**Considérant** également que le syndicat mixte Le Lac de Vassivière souhaite développer sa démarche de construction et de structuration de sa politique touristique ;

Le Président informe du lancement d'un appel à projet par la Région Nouvelle-Aquitaine, depuis 2017, intitulé « Nouvelle Organisation Touristique des Territoires » (NOTT), comprenant 4 axes, intéressant directement les EPCI et leurs offices de tourisme :

- La professionnalisation des personnels des institutions publiques du tourisme (EPCI, offices de tourisme, ...) et des prestataires touristiques.
- La qualification de l'offre touristique des territoires.
- La définition d'une stratégie d'accueil et numérique partagée du territoire en relation avec son positionnement et son programme de professionnalisation.
- Le soutien aux offices de tourisme dans les évolutions de leurs missions, dans leur politique d'amélioration de l'accueil des clientèles, dans le suivi de l'observation et dans l'optimisation de leurs ressources.

Le Président ajoute que les actions pouvant s'inscrire dans la réponse à cet appel à projets doivent relever :

- D'un programme de professionnalisation ajusté aux besoins de chaque territoire, en s'appuyant sur la définition d'un diagnostic territorial partagé, devant conforter les dynamiques engagées à l'échelle régionale en matière de formation et de professionnalisation des acteurs du tourisme.
- De la définition d'une stratégie numérique partagée du territoire, élaborée en liaison avec le positionnement et le programme de professionnalisation.
- De l'optimisation des moyens financiers des Offices de Tourisme permettant aux Offices de Tourisme de conduire de manière efficace l'ensemble de leurs missions, via l'instauration et la perception de la taxe de séjour, la mise en place de régies publicitaires ou bien la gestion d'équipements...
- De l'observation locale et prospective qui résulte de la nécessité de bénéficier de données statistiques fiables.
- De la modernisation des structures d'accueil touristique qui améliore les conditions d'accueil des visiteurs.

Le Président explique également que la candidature doit comprendre un diagnostic de territoire, une stratégie de développement et un plan d'actions, et qu'elle peut être constituée par un ou plusieurs EPCI.

Le Président informe ainsi que plusieurs réunions se sont tenues depuis l'été 2019 avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le syndicat mixte Lac de Vassivière et 4 Communautés de communes membres ou limitrophes du syndicat mixte - Creuse Sud Ouest, Creuse Grand Sud, Portes de Vassivière et de Noblat – considérant que ce périmètre constituait un territoire pertinent en matière d'offre touristique.

Il précise que la dernière vague de dépôt des candidatures à l'appel à projets NOTT est attendue avant le 20 décembre 2019.

D'un commun accord, cette candidature serait portée par le syndicat mixte Le Lac de Vassivière, pour une mise en œuvre sur 3 années (2020 à 2022), chacun des EPCI devant adopter une délibération pour son engagement dans la candidature.

Le Président explique que cette candidature, intitulée « *Vassivière au fil de l'eau d'Aubusson à Saint-Léonard de Noblat* », doit permettre de créer une cohérence autour du Lac de Vassivière et de son territoire. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des actions touristiques engagées, depuis plusieurs années, avec les territoires participants, notamment autour des éditions touristiques communes. S'agissant de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest et de son office de tourisme intercommunal, cette candidature permet d'accompagner la mise en œuvre du plan d'actions de l'office de tourisme, en cohérence avec les territoires limitrophes, et de bénéficier d'un financement régional.

Le dossier de candidature a été constitué autour de 3 enjeux majeurs, partagés :

- La structuration de l'offre touristique sur le territoire.
- La professionnalisation de l'accueil qui vise l'excellence pour l'ensemble des prestataires du territoire.
- Le développement d'un tourisme exploratoire éco responsable à destination des résidents et des touristes permettant une meilleure circulation des flux sur l'ensemble du territoire.

Le Président expose également les contenus prévisionnels du plan d'actions, mais précise qu'à ce stade, la délibération à adopter par le Conseil communautaire n'a pas valeur d'engagement financier.

**Considérant** que le contenu de cette candidature commune répond aux orientations stratégiques du projet du territoire intercommunal en matière de développement touristique ;  
Considérant également les enjeux partagés et la cohérence du plan d'actions à l'échelle d'un périmètre pertinent plus large et s'inscrivant pleinement dans les axes préconisés par la Région Nouvelle-Aquitaine ;  
Considérant enfin l'intérêt d'une telle démarche commune avec Le Lac de Vassivière, porte d'entrée touristique du territoire, et les autres EPCI ;  
le Président demande au Conseil de se prononcer sur le dépôt d'une candidature commune à l'appel à projet NOTT, portée par le Syndicat Mixte Le Lac de Vassivière.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- **Approuve** la démarche de candidature commune à l'appel à projet NOTT entre le syndicat mixte Le Lac de Vassivière et les Communauté de communes Creuse Sud Ouest, Creuse Grand Sud, Portes de Vassivière et de Noblat.
- **Approuve** le portage de cette candidature commune, intitulée « *Vassivière au fil de l'eau d'Aubusson à Saint-Léonard de Noblat* », par le syndicat mixte Le Lac de Vassivière.
- **Approuve** le dossier de candidature présenté.
- **Autorise** Madame la Présidente du syndicat mixte Le Lac de Vassivière à procéder aux démarches nécessaires au dépôt de la candidature.
- **Dit** que l'engagement financier de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest dans l'ingénierie et les actions de la candidature commune fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil, après décision de la Région sur la candidature.
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant au dépôt de cette candidature.

Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

